



Décision du CEDS sur la politique du handicap en France : FO revendique une égalité réelle

Contact :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général

 [fsouillot](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01

Force Ouvrière a pris connaissance des conclusions du Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe parues le 17 avril dernier dans le cadre de son mandat au sein de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH). FO salue la décision du CEDS qui a condamné la France pour violation des articles 11.1, 15.1, 15.3 et 16 de la Charte sociale européenne dans la mise en œuvre d'une véritable politique inclusive des personnes en situation de handicap.

Force Ouvrière continue et continuera à œuvrer pour l'égalité des personnes en situation de handicap. Elle est pleinement mobilisée, par la revendication, la négociation et l'action, sur le terrain comme dans toutes les instances dans lesquelles FO intervient, sur les questions d'emploi, de travail, de formation et d'orientation.

Par ailleurs FO appelle à un renforcement des politiques publiques relatives aux handicaps dits non visibles, qui représentent 80 % des personnes en situation de handicap.

FO réaffirme qu'il est temps de donner à la question du Handicap toute l'importance qui lui est due et de traduire les ambitions en actes, assortis des moyens nécessaires pour faire véritablement progresser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Paris, le 24 avril 2023